

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

Lignes directes DYF

Service civique—Communication
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26
Compétitions & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 37
Arbitrage
Sarah DEGAGE : 01 80 92 80 25
Dossiers FAFA & Citovenneté
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44
Comptabilité & Terrains
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique & Foot diversifié
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23
Discipline
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 45
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines



EKINSport



Yvelines
Le Département

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-6
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	7-9
COMMISSION DES STATUTS & RÈGLEMENTS	10-11
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	13-14
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	14-16

FORMATIONS DES ÉDUCATEURS

AF Foot en marchant :

- ✓ Le 13/03 & 29/03/26 (clôture le 05/03) :

AF Pratique féminine :

- ✓ Le 14/03/26 (clôture le 06/03)

Certification CFI U6 à Seniors :

- ✓ Du 19 au 26/03/26 (clôture le 12/03)

CFI Seniors :

- ✓ les 09/04 & 21/05/26 (clôture le 26/03)

L'ACTUALITÉ DE LA SEMAINE



District des Yvelines de Football



district78football

Déploiement du dispositif “Référénts V.S.S. des clubs”

OBJECTIFS :

Protéger les licencié(e)s,
Accompagner les dirigeants et
Sécuriser juridiquement le fonctionnement des clubs.

MOYENS :

Désigner un référent V.S.S. (chaque club doit identifier un interlocuteur privilégié sur ces sujets),
S'inscrire sur une session de formation organisée par le DYF.

Samedi 21 mars 2026, de 9h30 à 11h30
Dimanche 26 avril 2026, de 9h30 à 11h30



STOP AUX VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Yvelines

N'oubliez pas de désigner votre référent VSS de club.
Beaucoup ne l'ont pas encore fait.

Nous vous proposons également une sensibilisation
aux 2 dates ci-dessus.

AGENDA 2025 / 2026 MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22

03/03/26

► CFI U16-U9

06/03/26

► Formation PSC - premiers secours (session complète)

07/03/26

► Formation PSC - premiers secours (2 places)

► Phases finales e-Coupe de France au DYF

11/03/26

► Formation continue arbitre

14/03/26

► Stage Arbitres Seniors mi-saison au DYF

21/03/26

► Formation PSC - premiers secours (4 places)

► Réunion Référents VSS



PHASE DÉPARTEMENTALE DE L'E-COUPÉ DE FRANCE 2026

SAMEDI 7 MARS auront lieu les 1/4—1/2 et la finale au District !

Les deux finalistes auront l'opportunité de représenter le District lors de la **finale régionale**.

Bonne chance à tous !



Prévention et Football



LUNDI 30 MARS 2026



AU DYF DÈS 18H30



La Commission Médicale du DYF organise une session **Prévention et Football**

OUVERTE À TOUT LE MONDE ! AUCUN PRÉREQUIS NÉCESSAIRE

- Lundi 30 Mars 2026—Accueil dès 18h30 – session de 19h à 21h—au District des Yvelines de Football—INSCRIPTION : <https://forms.gle/gcPv86fof34JijaW7>

Des spécialistes seront accessibles et vous apporterons leur expertise pour vous offrir des conseils pratiques et adaptés à votre rôle sur le terrain.

REJOIGNEZ-NOUS ET FACILITEZ-VOUS LA PERFORMANCE

PROGRAMME ET INTERVENANTS :

⇒ **Nutrition pré et post match dans le football :**

Jan MASSCHELEIN, Diététicien – nutritionniste du sport & Dr Pascal MAILLE, Médecin du sport (CM Clairefontaine)

⇒ **Sommeil et récupération du footballeur :**

Dr François DUFOREZ, Médecin du sport et du sommeil

⇒ **Lésions musculaires : repérer les signes et organiser le retour du joueur de foot :**

Jérôme ANDRAL, Kinésithérapeute & Dr Pascal MAILLE, Médecin du sport (CM Clairefontaine)

⇒ **La podo-posturologie dans la prévention des blessures musculaires : la place des semelles orthopédiques dans le football :**

Fabrice LETANG-DELYS, Pédicure-podologue

**POUR VOUS INSCRIRE
CLIQUEZ-ICI**

Le District des Yvelines renforce son engagement pour l'arbitrage et la lutte contre la violence

Le District des Yvelines poursuit activement sa politique de valorisation et de protection de l'arbitrage.

La nouvelle **Conseillère Territoriale en Arbitrage, Sarah Dégage**, arbitre assistante en Première Ligue Arkéma, a mené plusieurs rencontres auprès de clubs du 78 afin de renforcer la culture arbitrale et prévenir les violences : **CS Le Port-Marly—SFC Bailly Noisy—Magny FC 78—Vinsky FC Magnanville**

Ces visites s'inscrivent dans une stratégie claire : **agir en prévention, renforcer la culture arbitrale et lutter contre toutes les formes de violences autour des terrains.**

DES MISSIONS STRUCTURÉES AUTOUR DE 3 AXES MAJEURS :

1. Sensibiliser aux Lois du Jeu :

Mieux comprendre les décisions arbitrales permet de désamorcer les tensions. À travers des échanges interactifs, joueurs, éducateurs, dirigeants et parents sont sensibilisés au cadre réglementaire garant de l'équité sportive.

Sarah Dégage : « *Expliquer les Lois du Jeu, c'est désamorcer les incompréhensions.* »

2. Encourager le recrutement et les vocations :

Chaque club peut révéler de futurs arbitres. Le District accompagne les candidats dans leur formation et veille à créer un environnement sécurisant et valorisant.

Sarah Dégage : « *Derrière chaque joueur ou joueuse se cache peut-être un ou une futur arbitre. Il faut valoriser la fonction et montrer qu'elle est formatrice, responsabilisante et enrichissante.* »

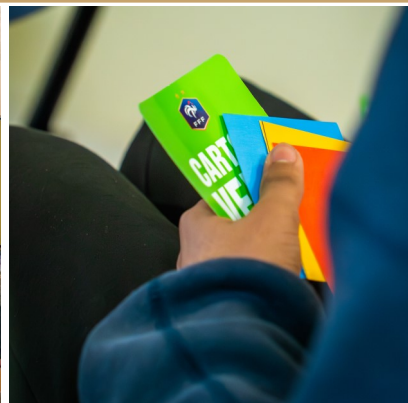
3. Former des acteurs responsables et lutter contre les violences :

La prévention reste essentielle. Mieux informer, c'est protéger l'arbitre mais aussi le jeu lui-même. L'objectif : instaurer un climat plus serein chaque week-end de compétition.

Le Président du District, **Brice PARINET**, rappelle : « *L'arbitrage n'est pas un sujet annexe, c'est un pilier de notre organisation. Sans arbitres formés, respectés et accompagnés, il n'y a pas de compétition possible.* »

À travers ces interventions, le District des Yvelines affirme une ambition claire : former, accompagner et protéger l'arbitrage pour garantir l'avenir du football sur son territoire.

Pour organiser une sensibilisation à l'arbitrage dans votre Club, cliquer ici : <https://forms.gle/EWBG1y1oHnyMUCSe9>





District des Yvelines de Football X les Restos du Cœur



OPÉRATION CŒUR DE FOOT 78



REJOIGNEZ
L'AVENTURE !

- ✓ Produits d'hygiène
- ✓ Produits d'entretien
- ✓ Denrées alimentaires
- ✓ Conserve

Préparez-vous à vivre une aventure solidaire unique : ensemble, faisons battre le cœur du football au profit des Restos du Cœur.

Date
**Jusqu'au 28 Février
2026**

Pour plus d'informations tél : 01 80 92 80 23 ou 01 80 92 80 20

L'opération est terminée

**Merci à tous les clubs
participants !!**

LES YVELINES EN FORCE : 4 CLUBS QUALIFIÉS EN DEMI-FINALES DE LA COUPE DE PARIS !!!

Les Yvelines brillent cette saison en **Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF**. À l'issue des quarts de finale, ce sont **cinq représentants du 78** qui décrochent leur billet pour les demi-finales, toutes catégories confondues.

Une performance collective remarquable qui illustre la vitalité et la qualité du football yvelinois.

LE FC MANTOIS 78 SOLIDE CHEZ LES SENIORS

En catégorie Seniors, le **FC Mantois 78** a réalisé une prestation pleine de maîtrise en s'imposant 2-0 sur la pelouse du FC Fleury 91 (2). Sérieux, efficacité et détermination ont permis aux Mantais de franchir un cap important. Les voilà désormais aux portes d'une finale qui ferait date dans l'histoire du club.

CDM : UN DERBY 100% YVELINOIS ASSURÉ

Dans la catégorie CDM, les Yvelines sont assurées de compter un représentant en finale !

Le **Saint-Cyr Lusitanos** s'est imposé 2-1 face à l'AS Menucourt, validant ainsi sa qualification. De leur côté, les **Franco Portugais de Vélizy** ont décroché leur billet en s'imposant 2-1 sur le terrain du FC Val d'Europe.

Les deux formations se retrouveront en demi-finale pour un derby du 78 qui promet intensité, engagement et une superbe ambiance.

LE FC VERSAILLES 78 EN FORCE CHEZ LES JEUNES

Le **FC Versailles 78** signe une double performance remarquable dans les catégories jeunes.

En U20, les Versaillais ont arraché leur qualification au terme d'un match accroché (2-2), avant de faire la différence lors de la séance de tirs au but.

En U15, ils ont frappé fort en s'imposant 2-0 sur le terrain du Red Star FC, validant ainsi leur place dans le dernier carré.

Deux équipes, une même ambition : porter haut les couleurs versaillaises jusqu'en finale.

Une fierté pour tout le département avec 4 clubs qualifiés, le football yvelinois confirme son dynamisme et son excellence.

Ces parcours récompensent le travail des joueurs, des éducateurs, des dirigeants et des bénévoles qui œuvrent toute l'année pour faire vivre le football local !

Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF



CLUBS YVELINOIS QUALIFIÉS EN ½ FINALE !!!

SENIORS
5 AVRIL



U15 et U20
18 et 26 AVRIL



CDM
26 AVRIL



RDV À NE PAS MANQUER

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 02/03/2026

Présents : N. OLLIVIER, JP LEDUC (Président), R. PANARIELLO.
Excusé : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
au club recevant (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

SENIORS

D2-B du 15/02/2026
53436886 TRAPPES ES 2 / HOUILLES SO 1

U14

D2-B du 14/02/2026
55376433 PLAISIROIS F.O. 23 / VOISINS F.C. 21

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U15

D3-C du 14/02/2026
53441962 NEAUPHLE PONT 2 / VESINET SCI 1

U14

D3-B du 14/02/2026
55377426 VERSAILLES JUSSIEU 22 / VESINET SCI 21
D4-D du 14/02/2026
55379194 SARTROUVILLE ES 24 / VILLENNES ORGEVAL 23
D4-D du 14/02/2026
55379197 ANDRESY F.C. 21 / POISSY FC 23
D4-D du 14/02/2026
55379198 MESNIL LE ROI A.S. 21 / HOUILLES S.O. 21

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

517863 VAUXOISE ES (D3-B)

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

FUTSAL

D1-A du 18/04/2026
54646509 ATFC 1 / VECTEUR SPORT 3
Demande de TOUSSUS de jouer la rencontre le 11/05/2026, la rencontre ayant été inversée.
Accord de VECTEUR SPORT
La Commission donne son accord.

VETERANS

D2-B DU 15/03/2026
53448560 YVELINES US 31/ CELLOIS CS 31
Courrier de YVELINES US avisant de la fermeture du terrain, arrêté municipal joint.
La Commission dit match à jouer le 24/05/2026

D5-A DU 15/03/2023
54711883 VERNOUILLET FC 31 / BREVAL LONGNES FC 32
La match aller ayant été inversé, la commission dit:
Le match devient
BREVAL LONGNES FC 32 / VERNOUILLET FC 31

SENIORS

D4-A du 08/03/2026
53437717 GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1 / LIMAY ALJ 1
Demande de GUERVILLE de jouer la rencontre à 17h00
La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

D1-A du 08/03/2026
53449805 MARLY LE ROI US 1 / LES MUREAUX OFC 2
Demande de MARLY LE ROI US de jouer la rencontre le 17/05 en raison de la rencontre programmée en Coupe du Comité Séniors le 08/03.
Accord de LES MUREAUX
La Commission donne son accord.

D5-D DU 08/03/2026
54726082 YVELINES US 1 / FONTENAY LE FL. FC 2
Courrier de YVELINES US avisant de la fermeture du terrain, arrêté municipal joint.
La Commission dit match à jouer le 05/04/2026

D4-A DU 08/03/2026
53437719 VILLENNES ORGEVAL 2 / ECQUEVILLY EFC 2
Demande VILELNNE pour inverser le match, le match ayant déjà été reporté deux fois.
La Commission dit match inversé (article 20.3 du RS)

CDM

CY DU 08/03/2026
55494463 VILLIERS LE MAHIEU AS / BEYNES FC
Suite à l'indisponibilité du terrain de BEYNES le match a été inversé.
Proposition de BEYNES pour jouer le 05/03 à 20H30 sur leur terrain synthétique.

Refus de VILLIERS LE MAHIEU.
La Commission maintient le match le 8/03 à VILLIERS LE MAHIEU.

U18

CY du 08/03/2026
55494375 MONTESSON US 1 / HARDRICOURT US 1
Demande de MONTESSON de jouer la rencontre le à 15h00.
La Commission donne son accord (horaire dérogatoire).

U16

CY du 08/03/2026
55494401 BAILLY NOISY SFC 1 / CONFLANS FC 1
Demande de BAILLY NOISY de jouer la rencontre à 13h00, le terrain étant disponible.
La Commission donne son accord (horaire officiel).

CY du 08/03/2026
55494400 CHATOU AS 1 / PLAISIROIS FO 1
Demande de CHATOU de jouer la rencontre à 11h00, le terrain étant disponible
La Commission donne son accord (horaire dérogatoire).

D3-C du 15/03/2026
54782735 CLAYES SOUS BOIS USM 1 / CHATOU AS 1
Demande de CHATOU de jouer la rencontre le 19/04 en accord avec CLAYES SOUS BOIS USM.
La Commission est en attente de l'accord des CLAYES SOUS BOIS avant vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

D3-C du 22/03/2026
54782741 CHATOU AS 1 / MARLY LE ROI US 1
Demande de CHATOU de jouer la rencontre le 29/03 en accord avec MARLY LE ROI US.
La Commission est en attente de l'accord de MARLY LE ROI avant vendredi 20 mars 2026 à 12h00.

U15

D1-A du 14/03/2026
53434380 MANTOIS 78 FC 1 / LIMAY ALJ 1
Demande de MANTOIS 78 FC de jouer la rencontre à 17h, le terrain n'étant pas disponible à 14h
Horaire non dérogatoire.
La Commission est en attente de l'accord de LIMAY avant vendredi 13 mars 2026 à 12h00.

U14

D4-G DU 14/03/2026
55379482 YVELINES US 21 / ELANCOURT OSC 22
Courrier de YVELINES US avisant de la fermeture du terrain, arrêté municipal joint.
La Commission dit match à jouer le 16/05/2026

D4-H DU 07/03/2026
55379611 YVELINES US 32 / FCRH LAVESGRE GAMBAIS 23
Demande Yvelines US de reporter le match le terrain étant fermé.
La Commission dit match à jouer le 23/05/2026

COURRIERS

513864 CARRIERES SUR SEINE US

Courrier du club demandant la mise à jour du classement U17 D1
La commission relance le service informatique de la LPIFF, le problème de classement apparaissant dans certaines poules devaient être résolus.

548796 BUC AO

Courrier du club nous indiquant deux match Vétérans le même jour.
La Commission dit match suivant à jouer le 17/05/2026.
VET D4-B 54705504 BUC FOOT AO 32 / VELIZY ASC 32

525514 TRIEL AC

Courrier du club nous indiquant deux match Vétérans le même jour.
La Commission dit match suivant le 26/04/2026.
VET D4-A 54703332 CHI POISSY SGL 32 / TRIEL AC 32

502858 HOUILLES AC

Courrier de HOUILLES AC avec arrêté municipal de fermeture des terrains du complexe BAQUET les 7 et 8/03.

La Commission décide

Matches inversés (article 4 du règlement de la compétition):

CC U14 55495809 HOUILLES AC 25 / CHATOU AS 22

CY U16 55494403 HOUILLES AC 22 / MONTIGNY LE BTX AS 21

CY U15 55494407 HOUILLES AC 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

A jouer le 18/04 :

U15 D1 53434409 HOUILLES AC 1 / MONTIGNY LE BX 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 04/04/2026

U15

D3-A

53441860 VINSKY FCM 1 / POISSY FC 2

A JOUER LE 05/04/2026

VETERANS

D5-C

53435790 BEYNES F.C. 33 / VERSAILLES ESTRELA 31

A JOUER LE 18/04/2026

équipes encore engagées en Coupe

U15

D1-A

53434408 VERSAILLES 78 FC 2 – SARTROUVILLE ES 1

53434405 CONFLANS FC 1 – TRAPPES ES 1

53434409 HOUILLES AC 1 – MONTIGNY LE BX AS 1

A JOUER LE 17/05/2026

VETERANS

D3-B

53448760 POIGNY LA FORET US 31 / ABLIS SUD 78 32

YVELINES FOOT N° 1878

A JOUER LE 17/05/2026
équipes encore engagées en Coupe

U17

D2-U

54927091 CROISSY US 1- NEAUPHLE-PONT. 2

54927093 NEAUPHLE-PONT 1 / LE CHESNAY 78 1

U16

D2-B

53440810 BEYNES F.C. 21 / VESINET SCI 21

A JOUER LE 24/05/2026

U17

D2-U

54926941 ENT MONTFORT USY 1 / NEAUPHLE –PONT 1

54926988 FONTENAY FLEURY FC 1 / NEAUPHLE PONT 2

A PROGRAMMER

VETERANS

D4-A

54703294 VILLENNES ORGEVAL 32 / ANCIENS DU MANTOIS 31

U17

D2-U

54927086 ENT MONTFORT USY 1 / ST CYR AFC 1

U15

D3-B

53441984 VESINET SCI 1 / CHESNAY 78 FC 1

U14

D3-B

55377448 VESINET SCI 21 / CARRIERES SUR SEINE US 22

FUTSAL SENIORS

D1-A

54646459 TRAPPES YVELINES 2 / PERRAY FOOT. ES 1

54646414 TRAPPES YVELINES 2 / JOUARS PONTCHARTRAIN 1

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A

54940031 OVILLOISE 2 / FC A L'ANCIENNE 1

45 ANS

POULE A

55013295 MAURECOURT F.C. 1 / MAULOISE U.S. 1

55013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B

55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C

55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUV 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025

54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 match ferme pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

Pris note du courrier de BONNIERES.

La Commission est en attente de l'accord de la Municipalité de LIMAY propriétaire du terrain au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 / HARDRICOURT US 3

Le match n'ayant pu se jouer en raison de terrain impraticable, la commission dit match à jouer le 05/04/2026.

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 20/03/2026.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 22/03/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 06/03/2026.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 20/03/2026.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 03/04/2026.

D1-A DI 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), pour le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 21/03/2026

53441839 CARRIERES GRESILLONS 1 / ANDRESY FC 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U14

D1-A DU 08/11/2025

53434607 - POISSY FC 21 / MUREAUX O.F.C. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 16/12/2025 infligeant une suspension de terrain de 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe U14 de POISSY FC 21 évoluant en U14 D1-A
La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 21/03/2026

53434651 POISSY FC 21 / VERSAILLES 78 FC 23

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 06/03/2026.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District.
La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée
Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).
Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

SENIORS

D5-C DU 15/02/2026

54725552 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 / VELIZY ASC 2

Pris note du rapport de LES CLAYES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U15

D2-A DU 07/02/2026

53434547 VERNEUIL S/SEINE US 1 / PECQ US LE 1

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-E DU 14/02/2026

55379295 CLAYES SS/BOIS U.S.M 21 / VERSAILLES 78 FC 26

Pris note du rapport de LES CLAYES.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-F DU 14/02/2026

55379360 FONTENAY FLEURY FC 21 / HOUILLES A.C. 23

Après rappel et non réception du rapport demandé,

La Commission sanctionne l'équipe de FONETANY LE FL. d'un avertissement et d'une amende de 30€.

CRITERIUM LUNDI SOIR

POULE A DU 19/01/2026

54940009 ACHERES F.C. 1 / CROISSY U.S. 1

RAPPEL : La Commission demande à ACHERES un rapport sur la utilisation de la FMI.

POILE A DU 23/02/2026

54940034 MESNIL ST DENIS ASL 1 / HOUILLES S.O. 1

Pris note du rapport de MESNIL ST DENIS.

La Commission sanctionne l'équipe de MESNIL ST DENIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORTS

SENIORS

D2-B DU 15/02/2026

53436886 TRAPPES ES 2 / HOUILLES S.O. 1

Pris note du rapport de HOUISSLES SO.

La Commission demande à Trappes un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U14

D2-B DU 14/02/2026

55376433 PLAISIROIS F.O. 23 / VOISINS F.C. 21

La Commission demande à PLAISIROIS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

D4-E DU 07/02/2026

55379290 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / CELLOIS CS 22

La Commission demande à MAISONS LAFFITTE un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 26/02/2026

Présents: MM.FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président), LAUBY Henri-Claude (secrétaire), GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel, MOLLER Didier

Excusés:
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DUPONT Jean-François (CD), DELESCHAUX Alain

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

SENIORS

D5A du 22/02/2026
54728381 OLYMPIQUE MANTES FC 2 / CHAMBOURCY ASM 2

Match arrêté à la 45^{ème} minute.

Après lecture de la feuille de match, et du rapport de l'Arbitre DYF.

Au coup d'envoi, l'équipe d'OLYMPIQUE MANTES FC 2 alignait 11 joueurs.

Suite à 3 blessés et un joueur exclu, l'équipe d'OLYMPIQUE MANTES FC 2 ne comportait plus que 7 joueurs.

Au regard de l'article 159.2 des Règlements Généraux :

« En football à 11, si l'équipe en cours de partie se trouve réduite à moins de huit joueurs, elle est déclarée battue par pénalité. »

En conséquence, la Commission dit :

Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à OLYMPIQUE MANTES FC 2, pour en attribuer le gain à CHAMBOURCY ASM 2 (3 points, 1 but).

VETERANS

D4C du 22/02/2026
54705418 BUC FOOT AO 32 / FONTENAY LE FLEURY FC 31

Demande d'évocation de BUC FOOT AO 32 portant sur la participation du joueur FERRAT Driss, licence 2330048919 de FONTENAY LE FLEURY FC 31, malgré que le joueur ait joué avec l'équipe des CLAYES S/BOIS USM 31 au cours de la présente saison alors que les 2 équipes évoluent dans la même division, même poule.

La Commission transmet à FONTENAY LE FLEURY FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 05/03/2026 à 12h00.

U18

D2A du 08/02/2026
53433944 MAISONS LAFFITTE FC 21 / MUREAUX OFC 22

Dossier transmis par la Commission Départementale de Discipline suite à l'inscription sur la FMI par MAISONS LAFFITTE FC 21 d'une mention portant sur l'âge de l'arbitre-assistant des MUREAUX OFC 22.

Après vérification,

Retenant que M.CISSE Demba des MUREAUX OFC est détenteur d'une licence n°2547156064 de catégorie U18.

Au regard de l'arbitre 17.6 du Règlement Sportif du DYF :

« En compétitions de jeunes :

la fonction d'arbitre-assistant peut, sauf en Départemental 1, être exercée par un joueur du club ne participant pas au match à condition qu'il soit au moins de la catégorie d'âge correspondant au match. »

En conséquence, la Commission confirme le résultat du match.

D2A du 22/02/2026
53433924 ROSNY CS FOOT 21 / CARRIERES GRESILLONS AS 21

Demande d'évocation de MAISONS LAFFITTE FC portant sur la participation des joueurs PELLO John, licence 2547871172 et CHAFIK Aden licence 9602414834 de CARRIERES GRESILLONS AS 21, susceptibles d'être suspendus

La Commission transmet à CARRIERES GRESILLONS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 05/03/2026 à 12h00.

U17

D2U du 08/02/2026
54927036 ECQUEVILLY EFC 2 / CROISSY US 1

Dossier transmis par la Commission Départementale de Discipline

Après lecture de la feuille de match et des divers rapports,

Retenant que l'équipe de CROISSY US 1 n'a pas souhaité reprendre la rencontre après la pause.

Au regard de l'article 40.1, la Commission retient l'abandon de terrain et décide :

Match perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à CROISSY US 1 pour en attribuer le gain à ECQUEVILLY EFC 2 (3 points, 2 buts).

L'éducateur et Dirigeant-Responsable M. LOUVET Cédric, licence 2378054523 de CROISSY US est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 02/03/2026.

La Commission décide de ne pas sanctionner d'un match avec sursis les 11 joueurs de CROISSY US 1.

U15

D3A du 21/02/2026
53441853 ROSNY CS FOOT 1 / CHANTELOUP LES VIGNES US 1

Mail de réserves de CHANTELOUP LES VIGNES US 1, portant le nombre de mutés hors période de ROSNY Foot 1.

Constatant qu'aucune réserve ne figure sur la FMI, la Commission instruit une réclamation.

La Commission transmet à ROSNY CS Foot 1 pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 05/03/2026 à 12h00.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D4B du 15/02/2026
54729761 PECQ US 1 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1

Demande d'évocation du PECQ US 1 portant sur la participation du joueur SERVAL Vincent, licence 2546210344 de BOUGAINVILLEES AFDOM 1, susceptible d'être suspendu.

Réponse de BOUGAINVILLEES AFDOM, remerciements.

En préambule, la Commission rappelle les dispositions de l'article 41.4 du Règlement Sportif du DYF :

« La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement.

Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière. »

Retenant que le joueur **SERVAL Vincent, licence 2546210344 de BOUGAINVILLEES AFDOM 1**, a été suspendu 8 matches fermes à partir du 30/11/2025 par la Commission Départementale de Discipline, lors de sa séance du 02/12/2025.

Au regard du calendrier de l'équipe seniors BOUGAINVILLEES AFDOM 1

Constatant que le joueur **SERVAL Vincent, licence 2546210344 de BOUGAINVILLEES AFDOM 1**, n'a pas participé aux rencontres suivantes :

* D4B du 07/12/2025 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / PORT MARLY CS 1

* D4B du 14/12/2025 ACHERES FC 1 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1

* D4B du 18/01/2026 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / CHATOU AS 3

* D4B du 25/01/2026 MONTESSON AS 2 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1

* D4B du 01/02/2026 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / ANDRESY FC 1

* D4B du 08/02/2026 BOUGAINVILLEES AFDOM 1 / BOUGIVAL Foot 1

Purgeant ainsi 6 matches alors qu'il a été initialement sanctionné de 8 matches fermes.

Constatant qu'il a participé au match en rubrique, alors qu'il était toujours en état de suspension.

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit :
Evocation recevable et fondée.

En conséquence :

Match 54729761 du 15/02/2026 PECQ US 1 / BOUGAINVILLEES AFDOM 1

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à BOUGAINVILLEES AFDOM 1, pour en attribuer le gain au PECQ US 1 (3 points, 0 but)

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, la perte d'un match par pénalité libère le joueur d'un match, toutefois celui-ci est sanctionné par la Commission, en conséquence :
Le joueur **SERVAL Vincent**, licence **2546210344** de **BOUGAINVILLEES AFDOM** est suspendu 1 match ferme à partir du 02/03/2026 qu'il devra purger à l'issue du 8^{ème} match de suspension*.

Débit : 43,50€ à BOUGAINVILLEES AFDOM

Motif : droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende: 80€ à BOUGAINVILLEES AFDOM

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières.)

Pour votre compréhension: peu importe l'équipe avec laquelle le licencié a été sanctionné, il doit purger avec toutes les équipes du club, dans votre cas il avait purgé l'intégralité de sa suspension avec l'équipe vétérans D4 mais partiellement avec l'équipe seniors D4.

**La Commission apporte les précisions suivantes quant à la purge de la sanction*

Le joueur **SERVAL Vincent** doit purger à partir du 02/03/2026 :

1 match en vétérans D4 (au regard de l'article 224.6 ci-dessus impliquant toutes les équipes)

2 matches en seniors D4 (1 au regard de l'article 224.6 et le 8^{ème} match non purgé)

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Réunion du 02/03/2026

Présents : Thierry BOKOBZA (Président), MM, Marcel LACABANNE, Michel LOUVEL, Didier PELLETIER, Julien RODRIGUES LOPES, Mme Monique ELISABETH,

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Melvin GOMES, Jean-Éric INACIO, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Stéphane PILLEMONT représentant la CDA, Mmes Laetitia GRIVOT, Yvane JONNAIS,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

CATEGORIE U6-U9

La Commission vous rappelle que désormais tous les plateaux U6 à U9 seront publiés sur la plateforme FAL, accessible directement sur Footclubs ou sur notre site internet à la rubrique épreuves.

Ce changement n'est pas anodin et va vous demander une appropriation du suivi.

En effet, désormais, plus aucune feuille de plateau ne sera à envoyer par mail, mais à charger directement sur la plateforme, il va donc falloir que chaque responsable ait un compte footclubs, lui permettant d'accéder à FAL.

Cette démarche s'inscrit dans un processus de numérisation encore plus accrue du suivi des plateaux, avant d'autres évolutions à venir que la F.F.F. a décidé de mettre en place.

PLATEAUX U7

MONTFORT L'AMAURY – 24 février 2026

La Commission prend note de vos observations et maintient son amende. Nous vous rappelons que les inscriptions sont facultatives et qu'il est bien précisé de faire attention aux vacances scolaires. A l'avenir, nous vous invitons à faire en sorte d'anticiper la présence ou non des enfants avant inscription.

PLATEAUX U9

Les plateaux du 14 mars sont disponibles sur FAL.

PLATEAUX U8/U9 ESPOIRS

SARTROUVILLE Plateau du 14/02/26

La Commission sanctionne d'une amende de 20 € les clubs de BONNIERES FRENEUSE et du MESNIL ST DENIS pour non-production du rapport demandé.

CATEGORIE U10-U11 CHALLENGE REGIONAL U11

MESNIL LE ROI – 24 février 2026

Courrier du club demandant le changement d'affectation de plateau. Dans le dispositif challenge régional U10-11. Les plateaux sont faits en fonction des résultats sportifs et non géographiques. Nous ne pouvons donc pas accéder à votre demande.

Pour consulter les classements de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)

CRITERIUMS U10/U11

Pour consulter les poules de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)

Pour information le calendrier des rencontres seront diffusés la semaine du 9 mars, pour un début le 21.

BUC AO 26/02

Courrier du club demandant un changement de poule.

La commission prend note, va étudier votre demande et vous fera un retour sur le prochain journal

CRITERIUMS ESPOIRS U10/U11

Infraction encadrement
Rencontre du 31/01/26

U10

Annulation de l'amende pour Elancourt OSC 21

CHALLENGES PLATEAUX U10/U11

Tous les plateaux des Challenge Régional U11 & Départemental U10 ainsi que du Challenge DYF qui se dérouleront le 14/03 sont désormais disponibles en [cliquant ici](#).

CHALLENGES DYF U10/U11

US YVELINES—25 février 2026

Courrier du club qui informe la commission de la non-disponibilité de son terrain jusqu'au 18 mars.

La Commission vous a affecté sur le plateau 41 de VILLEPREUX le 14/03. De ce fait, le plateau 37 sera accueilli par BEYNES et St CYR 3 sera affecté sur le plateau de BEYNES.

LE CHESNAY-ROCQUENCOURT – 27 FÉVRIER 2026

La Commission prend note de votre demande pour jouer à 9 h 30 si accord du club de VOISINS.

SANS DISTINCTION D'AGE U10-U11

BONNIÈRES FRENEUSE – 26/02/2026

Le club demande de rajouter une équipe.

La Commission décide de vous affecter en poule D et suite à l'horaire dérogatoire, ne pas oublier de prévenir les clubs adversaires quand vous êtes site d'accueil.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUMS ESPOIRS

Pour consulter les classements de la 2ème phase ainsi que les poules de la 3ème phase : [Cliquez ici](#)

Infractions épreuve technique

U12

PLAISIROIS FO
MANTOISE 78 FC
CONFLANS FC
FEUCHEROLLES USA
GUYANCOURT ES
MARLY LE ROI YS

U13

CARRIERES GRESILLONS AS
PORT MARLY CS

Tous les clubs précités ont atteint le nombre d'infractions

maximum et sont susceptibles d'être exclus du dispositif Espoir la saison prochaine.

CRITERIUMS U12/U13

Pour consulter les poules de la 2ème phase : [Cliquez ici](#)
Pour information le calendrier des rencontres seront diffusés la semaine du 9 mars, pour un début le 21.

FESTIVAL U13

Les plateaux de la prochaine journée du Festival qui se dérouleront le 14/03 sont disponibles en [cliquant ici](#).
US YVELINES – 25 février 2026

Courrier du club qui informe la commission de la non-disponibilité de son terrain jusqu'au 18 mars.

La commission décide de changer le site d'accueil US YVELINES par le club du MESNIL ST DENIS sur le plateau P37-T5.

PARIS ST GERMAIN – 2 mars 2026

Courrier du club du PARIS ST GERMAIN demande à changer les horaires

La Commission prend note et précise que tous les clubs doivent donner leur accord pour le changement d'horaire. Si tel n'était pas le cas, la commission vous informe qu'il faut rester sur un horaire dérogatoire (12h30 – 14h00 ou 16h00).

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7

1^{er} rappel avant amende
Plateaux du 21/02/2026

SARTROUVILLE – CONFLANS - HARDRICOURT
ST CYR – CERNAY LA VILLE – COIGNIÈRES – MONTFORT - MAULOISE
PORT MARLY – MAURECOURT – LE CHESNAY – VÉLIZY
MÉZIÈRES – FONTENAY ST PÈRE – GUERNOUVILLE
ARNOUVILLE – INTERFOOT 78 – BREVAL LONGNES
ÉPÔNE – ANDRÉSY – VIVONS FOOT MANTES LA JOLIE
BAILLY NOISY – LES CLAYES S/ BOIS – YVELINES US

FEUILLES PLATEAUX INCOMPLETES

U6-U7

1^{er} rappel avant amende
Plateaux du 21/02/2026

CHANTELOUP LES VIGNES 5 (MANQUE LICENCE + NOM)
HOUILLES SO 1 (MANQUE LICENCE + NOM)
CONFLANS 2 ET 3 (LICENCE + NOM IDENTIQUE)
VÉLIZY 1 2 3 4 (MANQUE SIGNATURE)
BOIS D'ARCY 1 2 3 4 (MANQUE SIGNATURE)
FC REGION HOUDANAISE 1 ET 2 (LICENCE + NOM IDENTIQUE)

U8-U9 ESPOIRS

2nd rappel avant amende

(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 14/02/26

Fiche récapitulative u8/9

CONFLANS FC (TRAPPES ES – VELIZY ASC)

Fiche récapitulative u8

NEAUPHLE PONTCHARTRAIN 78 RC (MUREAUX OFC—
VERSAILLES RC 78)

Fiche équipe

VELIZY ASC
MESNIL ST DENIS AS
TRAPPES ES
VERNEUIL SUR SEINE
PLAISIROIS FO
RÉGION HOUDANAISE FC
VERSAILLES 78 FC
LIMAY ALJ

2nd rappel

Rencontres du 31/01/26

Fiche récapitulative U8/U9

PLAISIROIS FO (SARTROUVILLE -BOIS D ARCY AS)

Fiche récapitulative U8

VILLENES ORGEVAL (GUYANCOURT ES - _HOUILLES AC)

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 2 mars 2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

FILLOFOOT

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.
Les plateaux seront en ligne la semaine du 9 mars.

FOOT A 5

Le module Foot Animation et Loisir est utilisé pour l'inscription, la publication des plateaux et pour l'envoi des fiches plateaux.
Les plateaux seront en ligne la semaine du 4 mars.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende 51,50€ et match perdu par pénalité aux 2 clubs

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U15F A 8

POULE A du 07/02/2026

55103141 POISSY FC 3 / CARRIERES GRESILLONS 1

FESTIVAL FOOT U13F

Les plateaux des 1/2 finales du 14 mars 2026 sont en ligne dans le module FAL.

Les plateaux Jour de Coupe pour les équipes éliminées sont également en ligne dans le module FAL.

Les plateaux ont lieu à 11h00 (ou 12h30 si demande de dérogation au plus tard lundi 9 mars à 12h00).

CHALLENGE UI IF

Les plateaux des 1/2 finales du 14 mars 2026 sont en ligne dans le module FAL.

Les plateaux Jour de Coupe pour les équipes éliminées sont également en ligne dans le module FAL.

Suite à un souci informatique, les plateaux ne sont pas disponibles sur le site internet du DYF mais uniquement dans le module Foot Animation et Loisir (en passant par Footclubs).

Les plateaux ont lieu à 11h00 (ou 12h30 si demande de dérogation au plus tard lundi 9 mars à 12h00).

COUPE DES YVELINES FUTSAL

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

U15F

Samedi 7 mars 2026

PLATEAU DE ROSNY S/SEINE

Gymnase RENAUX, rue du Docteur Bravy,
78710 ROSNY SUR SEINE

RESPONSABLE : Jean-François DUPONT

Tél: 06 95 10 08 58

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 14H00 Accueil 8H00

POULE A

PORTES FC FEMININ IDF
VOISINS FC
MAGNY 78 F.C.
LES MUREAUX O.F.C.

POULE B

CARRIERES SUR SEINE U.S.
ROSNY CS FOOT
ELANCOURT O.S.C.
SPORTING CLUB FEMININ DU VAL DE SEINE

Samedi 18 ou Dimanche 19 avril 2026

Lieu et horaire à confirmer

POULE A

LIMAY AM. LAIQUE DES JEUNES
FONTENAY LE FLEURY FC
PLAISIROIS FO
CARRIERES GRESILLONS AS

POULE B

NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 RC
POISSY FC
MONTESSON US
SARTROUVILLE ES

COURRIERS

509810 CELLOIS CS

Courrier du club demandant le désengagement d'une équipe U15F et l'engagement d'une équipe U13F.

La Commission donne son accord. Cependant l'équipe U15F CELLOIS CS 1 devra rester en poule B.
L'équipe U13F sera affectée en poule D.

537683 HARDRICOURT US

Courrier du club indiquant ne pouvoir recevoir toutes les rencontres et plateaux du 14/03/2026.

La Commission vous propose de conserver tous les plateaux et matchs et déplacer les U15F à 14h00 et les U14 à 16h00.

Si le souci concerne la gestion des vestiaires la commission changera le site d'accueil du U13F.

590152 BREVAL LONGNES FC

Courrier de l'éducatrice de l'équipe Séniors F à 8 concernant l'affectation de l'équipe dans la poule haute lors de la 2nde phase du critérium

La Commission, comme expliqué lors de la réunion de début de saison, a effectué des poules de niveau pour la 2nde phase du critérium. L'équipe de BREVAL ayant terminé 5ème sur 13 du classement de la 1ère phase, elle a logiquement été placée dans la poule haute pour la phase suivante.

Concernant les déplacements que vous effectuerez à nouveau

lors de la 2nde phase, la commission en a bien conscience mais les équipes n'étant pas les mêmes d'une phase à l'autre, elle ne peut garantir un match à domicile et un match à l'extérieur face à une même équipe lors de la saison. De la même manière, l'équipe du MESNIL ST DENIS se déplacera une nouvelle fois à BREVAL durant cette 2nde phase.

La Commission communique dès le début de saison sur le format des critères. Cependant elle doit faire avec les éventuelles inscriptions supplémentaires ou désinscriptions entre les phases pour pouvoir proposer une formule intéressante à l'ensemble des équipes inscrites.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 02/03/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

1er RAPPEL

CRITERIUM FUTSAL U15

Match du 14/02/2026

55216087 VECTEUR SPORT 1 — VECTEUR SPORT 2

CRITERIUM FUTSAL U13

Match du 14/02/2026

55215688 VECTEUR SPORT 1 — VECTEUR SPORT 2

55215690 TRAPPES FUTSAL 1—TRAPPES FUTSAL 2

FORFAIT NON AVISÉ

1ER FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

CRITERIUM FUTSAL U13

Match du 21/02/2026

55215683 CARRIERES GRESILLONS

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau, merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

RESULTATS DES PLATEAUX

U16

Samedi 28 Février 2026

PLATEAU DE ELANCOURT

QUALIFIES :	TRAPPES FUTSAL, MAGNY 78 FC 2
FORFAIT AVISÉ :	ELANCOURT OSC 2
FORFAIT NON AVISÉ :	FONTENAY LE FLEURY

PLATEAU 1/2 FINALE

U12

Samedi 28 Février 2026

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

RESPONSABLE : à définir
Tél: à définir

ACCEUIL DES EQUIPES 8h30
HORAIRE DU PLATEAU 9H30 à 13H00

POULE UNIQUE

ELANCOURT OSC
MONTIGNY Le Bx
CARRIERES GRES. AS
St GERMAIN FC
POISSY FC
BOUAFLE FLINS ENTENTE

U13

Samedi 25 Avril 2026

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : à définir
Tél: à définir

**ACCEUIL DES EQUIPES 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 16H00**

POULE A

BOUAFLE FLINS 1
AUBERGENVILLE FC
POISSY FC
ELANCOURT OSC

POULE B

BOUAFLE FLINS 2
CARRIERES SUR SEINE
PLAISIROIS FO
MAGNY 78 FC

U14

Dimanche 22 Mars 2026

PLATEAU DES CLAYES

Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

**RESPONSABLE : Abdel MESTARI
Tél: 06 84 64 32 40**

**ACCEUIL DES EQUIPES 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 16H00**

POULE A

VERNEUIL US
St GERMAIN FC
ACADEMI REVE D'ENF.
MESNIL ST DENIS

POULE B

LES MUREAUX OFC
POISSY FC
VILLENNES ORGEVAL
MONTIGNY LE Bx

U16

Samedi 25 Avril 2026

PLATEAU DE LIMAY

Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

**RESPONSABLE : à définir
Tél: à définir**

**ACCEUIL DES EQUIPES 9H00
HORAIRE DU PLATEAU 10H00 à 16H00**

POULE UNIQUE

LIMAY ALJ 1
LIMAY ALJ 2
CARRIERES GRES. AS
BOUGIVAL
TRAPPES FUTSAL
MAGNY 78 FC

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE
DES TERRAINS ET INSTALLATIONS
SPORTIVES**

COMMISSION RESTREINTE DU 02/02/2026

**EXTRAIT DU PV DE LIGUE
CLASSEMENT DES INSTALLATIONS**

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

**FONTENAY LE FLEURY - STADE RENÉ DESCARTES 2 - NNI
782420102**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 13/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 15/07/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite du 13/11/2025 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.

Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate la non-conformité mineure suivante :

Absence de zone technique

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 13/05/2026.

GUERVILLE - STADE DU MOULIN À VENT 1 - NNI 782910101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 16/02/2026 et des documents transmis :

Rapport de visite du 03/02/2026 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.

Attestation Administrative de Capacité

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

Absence de bancs de touche La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 24/02/2036.

GUYANCOURT - STADE MAURICE BAQUET 2 - NNI 782970102

Cette installation sportive était classée en niveau A8 SYN jusqu'au 27/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau A8 du 27/08/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite du 20/11/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.

Attestation Administrative de Capacité

Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 24/02/2036

LE PECQ - STADE LOUIS RAFFEGEAU 3 - NNI 784810103

Cette installation sportive était classée en niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 11/09/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite du 05/02/2026 effectué par M. ELISABETH membre de la C.R.T.I.S.

Plan des vestiaires

Plan de masse

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

Dimension des surfaces de réparations. (Point de pénalty 11m , surface de réparation 16.50m)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

**LE PORT MARLY - STADE ANTOINE LAMBERTINI 1 - NNI
785020101**

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 16/02/2026 et des documents transmis :

Rapport de visite du 11/02/2026 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.

Attestation Administrative de Capacité

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 24/02/2036

LIMAY - COMPLEXE SPORTIF FOSSES ROUGES - NNI 783350201

Cette installation était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 21/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 16/12/2025 et des documents transmis :

Rapport de visite de la CRTIS du 26/11/2025 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.

Plan de Masse

Attestation Administrative de Capacité

Plan des vestiaires

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :
Absence des Tests in situ

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 21/05/2026

MAULE - COMPLEXE SPORTIF SAINT VINCENT - NNI 783800201
Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 16/02/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite du 12/02/2026 effectué par M. ELISABETH membres de la C.R.T.I.S.
Plan de masse
Plan des vestiaires
Attestation Administrative de Capacité
Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :
La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

MAURECOURT - STADE NICOLAS CASTELLE - NNI 783820101
Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 22/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation en niveau T5 du 20/01/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite du 12/09/2025 effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines.
Attestation Administrative de Capacité
Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 24/02/2036.

ORGEVAL - STADE DU PLATEAU DU PARC 2 - NNI 784660102
Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stab jusqu'au 08/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 23/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :
Rapport de visite du 16/02/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.R.T.I.S.

La Commission constate les non-conformités mineures suivantes :
Absence de main courante
Tracé non conforme

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S retire le classement de cette installation.

TRIEL SUR SEINE - STADE GASTON DE CHIRAC 1 - NNI 786240101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 21/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 02/02/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite du 10/02/2026 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Attestation Administrative de Capacité
Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 24/02/2036.

VELIZY VILLACOUBLAY - STADE JEAN DE NÈVE - NNI 786400201
Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 24/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN suite à la mise en place d'une pelouse synthétique du 17/07/2025 et des documents transmis :
Rapport de visite du 30/01/2026 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Attestation Administrative de Capacité
Plan des vestiaires

La Commission constate la non-conformité mineure suivante :
Absence des tests in situ initiaux

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests insitu, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T5 SYN Prov jusqu'au 30/06/2026.

VERNOUILLET - STADE DE L'AMANDIER 1 - NNI 786430101

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement du 20/02/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite du 05/02/2026 effectué par M. ELISABETH membres de la C.R.T.I.S.
Plan des vestiaires
Attestation Administrative de Capacité
Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

La Commission constate la non-conformité mineure suivante :
Lignes de touche de longueurs différentes

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44m), avant la prochaine rencontre officielle et contrôlée avant chaque compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S retire le classement de cette installation.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

HARDRICOURT - STADE RÉMI FEREY - NNI 782990101

Cette installation sportive est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 03/10/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 suite au renouvellement du gazon synthétique du 12/01/2026 et des documents transmis :
Rapport de visite du 03/02/2026 effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S.
Tests in situ du 14/01/2026
Plan des vestiaires
Attestation Administrative de Capacité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 28/11/2035.

MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 4 - NNI 783610104

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 20/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 23/01/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :
Rapport de visite du 26/09/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.R.T.I.S.
La Commission constate la non-conformité majeure suivante :
La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Au regard des éléments transmis , la C.R.T.I.S. propose retire le classement de cette installation.

MANTES LA JOLIE - STADE JEAN-PAUL DAVID 5 - NNI 783610105

Cette installation sportive était classée en niveau T6 PN jusqu'au 15/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN du 13/11/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :
Rapport de visite du 26/09/2025 effectué par M. ELISABETH membre de la C.R.T.I.S.
La Commission constate la non-conformité majeure suivante :
Dimensions minimums du terrain (90m/45m) (Art. 3.1).

Au regard des éléments transmis , la C.R.T.I.S. prononce le retrait du classement de cette installation

MANTES LA VILLE - STADE DU MOULIN DES RADES 1 - NNI 783620301

Cette installation était classée en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 26/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau T6 SYN du 17/09/2025 et des documents transmis :
Rapport de visite du 06/02/2026 effectué par Mrs ELISABETH, LEDUC & BRECHET, membres de la C.D.T.I.S du District des Yvelines.
Plan de masse.
Plan des vestiaires

Plan de l'aire de jeu

Tests initiaux

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

La zone de sécurité en périphérie de l'aire de jeu est inférieure à 2,50 m (Art. 3.3).

Elle précise qu'une demande de classement en Niveau Travaux (T5 SYN) pourra être étudiée à réception d'un descriptif des travaux de mise en conformité de la zone de sécurité, d'un plan projet (ex : réduction des dimensions de l'aire de jeu) et d'un échéancier.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S suspend sa décision de classement de cette installation.

AVIS PRÉALABLE - INSTALLATION

AUBERGENVILLE - STADE ALAIN MIMOUN 2 - NNI 780290102

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 10/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le remplacement de la pelouse synthétique, ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable du propriétaire du 26/01/2026

Lettre d'intention de réalisation de travaux

Plan de masse du projet

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.

Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.

Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points

Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service.

Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.

Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles. La Commission recommande :

En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,

De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux

réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple)

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T5 SYN.

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

AUBERGENVILLE - STADE ALAIN MIMOUN 2 - NNI 780290102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 IM jusqu'au 10/03/2025. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 29/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en niveau E6 LED signée par le propriétaire le 23/01/2026.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Etude d'éclairage du 23/05/2025

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 203 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.61

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S. prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/02/2030.

BEYNES - STADE DE MORTEMAL N°3 - NNI 780620103

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 IM jusqu'au 19/04/2024. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 LED signée par le propriétaire le 02/02/2026.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED.

Etude d'éclairage du 30/09/2021

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 121 Lux.

U1h (EhMin/EhMax) : 0.17

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.51

La C.R.T.I.S. prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 24/02/2030

BOUAFLE - STADE PIERRE MONTCHARMONT - NNI 780900101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 06/11/2016. Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S., le 20/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 31/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : IM

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 87 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.21

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.41

La C.R.T.I.S. prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 24/02/2028.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

HARDRICOURT - STADE RÉMI FERREY - NNI 782990101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ELISABETH, membre de la C.R.T.I.S., le 15/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 15/02/2026.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Etude d'éclairage du 23/02/2023

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 234 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.67

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.82

La C.R.T.I.S. prononce un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/02/2030